

587

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, ayant pour objet la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques et d'écoles autonomes de perfectionnement pour les enfants arriérés. (N° 216, année 1908.)

(Nommée le 10 novembre 1908.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : Paul STRAUSS. *Vice Président et Rapporteur*
2^e — RANSON. *Secrétaire*
3^e — Léon BOURGEOIS. *Président*
4^e — GOIRAND.
5^e — THUILLIER.
6^e — VAGNAT.
7^e — THOUNENS.
8^e — LORDEREAU
9^e — SCULFORT.

2
3
6
9

Séance du 17 Mars 1908 245 148

Commission relative aux écoles et cours perfectionnés
pour les Enfants Ouvriers

Présents M. M. Léon Bourgeois, Gairand, Lorderneau, Sculfort, Vagnat, Ranson.



La Commission désigne M. Léon Bourgeois
à l'unanimité comme Président, M. Ranson est
nommé Secrétaire.

Après avoir remercié les membres de la Commission
du témoignage de sympathie et de confiance qu'ils viennent
de lui accorder, M. L. Bourgeois expose à grands traits
les raisons qui ont motivées le dépôt de la loi.

Dans l'esprit de son auteur il s'agit d'arracher
à l'ignorance un nombre relativement considérable
d'enfants ouvriers qui ont besoin d'attention
et de soins spéciaux, pour obtenir d'eux le
développement de leurs instructions primaires, instructions
indispensable qui leur permettra de pouvoir gagner
honnêtement leur vie.

Continuant son exposé il fait ressortir les avantages
de toute sorte qui résulteraient de cette réforme.

Non seulement l'enfant ouvrier constituerait un bon élève
pour l'école primaire du fait qu'étant immergé
de lui-même les leçons il devient une cause de distraction
pour ses jeunes camarades studieux et comme dernier
argument il fait remarquer que les statistiques crimi-
nelles établissent que la plus part des jeunes opérés
arrêtés journalièrement sont pour la plus part
des illettrés.

Tous ces raisons il demande à la Commission
de vouloir bien se prononcer dans un sens
favorable au projet.

Monsieur Strauss appuie très vivement et insiste pour que la Commission adapte sans modification le texte voté par la Chambre

Monsieur Sculfort insiste pour que le rapporteur précise bien que seuls les enfants arriérés seront bénéficiaires de la loi

La proposition de la Présidence est adoptée à l'unanimité

Le Président
Léon Bourgeois

Le Secrétaire
Paul Strauss

Seance du 1^{er} X 1908.

Présidence du Directeur de l'enseignement primaire

Étaient présents : M. M. Paul Strauss, Sculfort, Vagnat, Goiran et Raouss.

M. Lordereau, Doyen d'âge est désigné comme Président au lieu et place de M. Léon Bourgeois, excusé.

M. Paul Strauss donne lecture de son Rapport qui conclut à l'adoption, après quelques légères modifications, du projet du Gouvernement.

Après audition de M. Gasquet, Directeur de l'enseignement Primaire au Ministère de l'Instruction publique

qui complète les explications fournies par M. le Rapporteur — Les conclusions du Rapport sont adoptées. —

La Commission civile M. Paul Strauss a déposé son rapport dans le plus bref délai possible. —

La Séance est levée —

Le Président
L. Deschamps

Le Secrétaire
A. Vignat

Séance du 22 Décembre 1909

M. Paul Strauss donne lecture de son rapport et fait un résumé exposé de la question. Après des échanges de vues entre M. M. Bourgeois, Strauss et Vignat, la commission décide de demander au Sénat de voter le projet tel qu'il est venu de la Chambre afin de faire le principe de la proposition et de demander alors à ce que le Sénat veuille bien laisser sa commission saisie de la question afin d'étudier et de présenter un projet sur la création et le fonctionnement des internats qui devront être créés pour les enfants orphelins car il est évident que de simples classes seraient insuffisantes.

Le Président.

Le Secrétaire.

L. Deschamps

A. Vignat

Séances du 19 Janvier 1909.

Séance est tenue par M. Strauss d'une lettre de M. Beauvillain Sénateur de Rhône qui fait des observations au sujet des paragraphes 2 et l'article 3 concernant la surveillance des élèves après les heures ou dans les intervalles des heures de classe, et fait remarquer qu'à Lyon les surveillants sont nommés par le conseil municipal et non par l'état des écoles de ce genre étant municipales. Dans le projet de loi voté par la Chambre des députés les surveillants de ce genre ne sont pas visés et c'est une faute.

M. Gersquet Directeur de l'Enseignement primaire est entendu ainsi que M. Beauvillain.

Cette question est ajournée pour études qui seront faites avec les délégués le moindre retard.

Le Président :

Le Secrétaire :

A. Vignat

Séance du 18 Février 1909

Présidence de M. Léon Bourgeois

Monsieur Souel Strauss, rapporteur rappelle l'attention de la Commission sur les objections formulées lors de la discussion de la loi devant le Sénat par M. Pierre Martin sur la rédaction de l'article 3.

Après les explications fournies par M. Gersquet Directeur de l'Enseignement primaire la Commission décide de maintenir le texte arrêté précédemment.

Le Président

Le Secrétaire

Léon Bourgeois

A. Vignat